

2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE GENERAL (PLAN A) APRES MODIFICATION DU PLU

MATRIE D'ORDONNANCE	Décret	Nature des modifications	Décret	Verdict	Def
AGDE LE :	Nov 202	OSM/206	CR	4/24	4

4.0

SIGNATURE :

GAXIEU

BZ-09238

cinov

HUMAINES/AGDE/2026 2ème modif PLU/A-AP/4-Rep/10-10-2026

Zones urbaines	
UA	Centre historique
UB	Urbanisme
UB1	Centre du Cap d'Agde
UB2	Autre centre du Cap d'Agde
UB3	Front de mer du Cap d'Agde
UB4	Abords de l'Hérault - Gravel d'Agde
UB5	Urbanisme extensif d'agglomération
UC	Urbanisme extensif d'agglomération
UC1	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC2	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC3	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC4	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC5	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC6	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC7	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC8	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC9	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC10	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC11	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC12	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC13	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC14	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC15	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC16	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC17	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC18	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC19	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC20	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC21	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC22	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC23	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC24	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC25	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC26	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC27	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC28	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC29	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC30	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC31	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC32	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC33	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC34	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC35	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC36	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC37	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC38	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC39	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC40	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC41	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC42	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC43	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC44	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC45	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC46	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC47	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC48	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC49	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC50	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC51	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC52	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC53	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC54	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC55	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC56	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC57	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC58	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC59	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC60	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC61	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC62	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC63	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC64	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC65	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC66	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC67	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC68	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC69	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC70	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC71	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC72	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC73	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC74	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC75	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC76	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC77	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC78	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC79	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC80	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC81	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC82	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC83	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC84	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC85	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC86	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC87	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC88	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC89	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC90	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC91	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC92	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC93	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC94	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC95	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC96	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC97	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC98	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC99	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde
UC100	Urbanisme extensif d'agglomération - Cap d'Agde

Zones à urbaniser	
UA1	Zone de développement à vocation économique
UA2	Zone de développement à vocation économique
UA3	Zone de développement à vocation économique
UA4	Zone de développement à vocation économique
UA5	Zone de développement à vocation économique
UA6	Zone de développement à vocation économique
UA7	Zone de développement à vocation économique
UA8	Zone de développement à vocation économique
UA9	Zone de développement à vocation économique
UA10	Zone de développement à vocation économique
UA11	Zone de développement à vocation économique
UA12	Zone de développement à vocation économique
UA13	Zone de développement à vocation économique
UA14	Zone de développement à vocation économique
UA15	Zone de développement à vocation économique
UA16	Zone de développement à vocation économique
UA17	Zone de développement à vocation économique
UA18	Zone de développement à vocation économique
UA19	Zone de développement à vocation économique
UA20	Zone de développement à vocation économique
UA21	Zone de développement à vocation économique
UA22	Zone de développement à vocation économique
UA23	Zone de développement à vocation économique
UA24	Zone de développement à vocation économique
UA25	Zone de développement à vocation économique
UA26	Zone de développement à vocation économique
UA27	Zone de développement à vocation économique
UA28	Zone de développement à vocation économique
UA29	Zone de développement à vocation économique
UA30	Zone de développement à vocation économique
UA31	Zone de développement à vocation économique
UA32	Zone de développement à vocation économique
UA33	Zone de développement à vocation économique
UA34	Zone de développement à vocation économique
UA35	Zone de développement à vocation économique
UA36	Zone de développement à vocation économique
UA37	Zone de développement à vocation économique
UA38	Zone de développement à vocation économique
UA39	Zone de développement à vocation économique
UA40	Zone de développement à vocation économique
UA41	Zone de développement à vocation économique
UA42	Zone de développement à vocation économique
UA43	Zone de développement à vocation économique
UA44	Zone de développement à vocation économique
UA45	Zone de développement à vocation économique
UA46	Zone de développement à vocation économique
UA47	Zone de développement à vocation économique
UA48	Zone de développement à vocation économique
UA49	Zone de développement à vocation économique
UA50	Zone de développement à vocation économique

LEGENDE

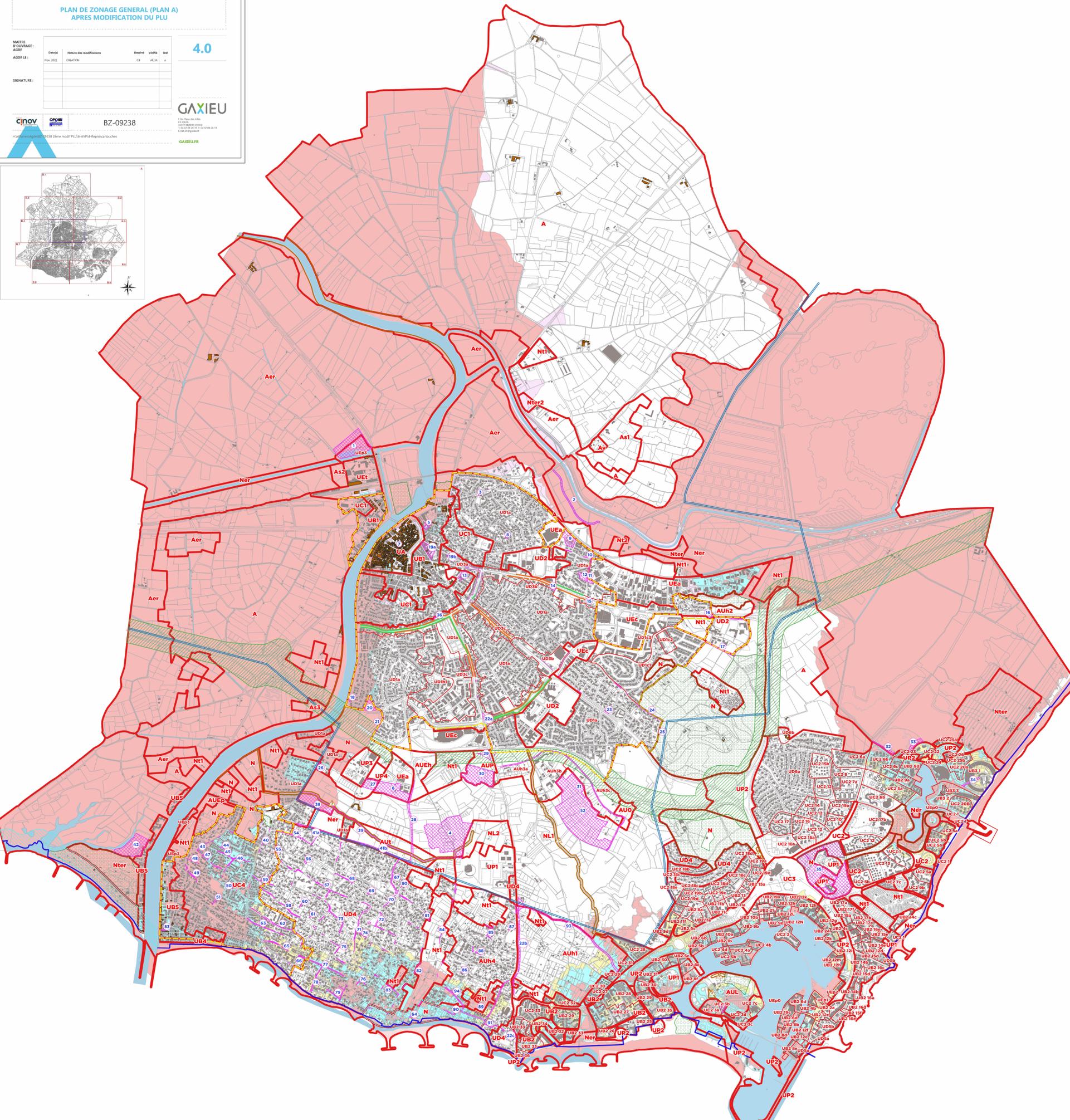
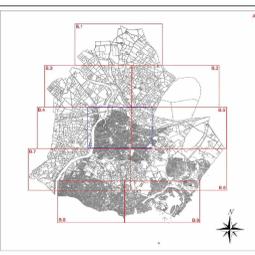
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Bande d'inconstructibilité du littoral de 100m en dehors des espaces urbanisés
- Recul des constructions (100m) de part et d'autre de l'axe de la RD612 (art.L111-6 du CU)
- Edifices à conserver (repérés par le SPR - ex AVAP)
- Secteur de mixité sociale
- Domaine Public Maritime
- Espaces Proches du Rivage
- Alignement d'arbre protégé
- Présence de commerces Interdit
- Présence de commerces obligatoire
- Contour des zones
- Contour de sous-secteur

Eléments de paysage au titre de l'art.L151-23 du CU :

- Berges et ripisylves de l'Hérault
- Alliements de Pins Parasols
- Abords des fossés de la Planèze
- Herbiers de Posidonies
- Boisement remarquable
- Boisement remarquable

Plan de Prévention du Risque Inondation :

- Zone bleue
- Zone de précaution résiduelle
- Zone de précaution urbaine
- Zone rouge



N° OPERATION	DESIGNATION	N° OPERATION	DESIGNATION	N° OPERATION	DESIGNATION
1	Plan local	31	Aménagement public liés au stationnement	65	Emprise à 8 m
2	Emprise à 12 m (moyen)	32	Aménagement public liés au stationnement	66	Emprise à 8 m
3	Emprise à 10 m	33	Aménagement public liés au stationnement	67	Emprise à 8 m
4	Création d'un équipement public/lieu de vie	34	Lignes Avenue des Héloïses / Héloïses	68	Emprise à 10 m du Ch. de Notre Dame & St Martin jusqu'à Chemin du Pèste Quat, Emprise à 8 m du Chemin du Pèste Quat à avenue du Littoral
5	Aménagement public et opération de logements sociaux	35	Aménagement d'espaces publics	69	Emprise à 5 m avec aire de retournement
6	Création d'une allée de commerces	36	Opération de logements sociaux	70	Emprise à 5 m avec aire de retournement
7	Extension Ecole de musique	37	Aménagement d'espaces et d'équipements publics	71	Emprise à 8 m
8	Aire de retournement	38	Basin de rétention des eaux pluviales Notre Dame	72	Emprise à 8 m
9	Opération de logements sociaux (O.S.) à intensité de logements sociaux	39	Emprise de protection à 15 m de part et d'autre du fossé limite aux bords des fossés (bords de Bauffe)	73	Emprise à 8 m
10	Emprise à 15 m	40	Emprise à 12 m du Ch. du Père Julien jusqu'à Imp. de Bauffe, Emprise à 10 et 12 m de Imp. de Bauffe à Ch. du Lavancier	74	Emprise à 8 m
11	Emprise à 10 m	41	Emprise à 12 m	75	Emprise à 8 m
12	Opération de logements sociaux	42	Aménagement public liés au stationnement	76	Emprise à 8 m
13	Opération de logements sociaux	43	Emprise à 10 m	77	Emprise à 8 m
14	Opération de logements sociaux	44	Emprise à 8 m	78	Emprise à 8 m et 8 m
15	Emprise à 22 m comprenant 1 chaussée de 7 m, 2 bandes de stationnement de 2,5 m et 2 trottoirs de 3 m	45	Emprise à 8 m	79	Emprise à 6 et 8 m
16	Emprise à 8 et 12 m	46	Emprise à 8 m	80	Emprise à 10 m passant devant le bâtiment, Emprise à 8 m au nord
17	Emprise à 8 et 12 m	47	Emprise à 8 m	81	Emprise à 8 m
18	Emprise à 15 m comprenant 1 chaussée de 7 m, 1 bande de stationnement de 2 m et 2 trottoirs de 3 m	48	Emprise à 8 m	82	Emprise à 8 m
19a	Projet mixte et parking	49	Emprise à 8 m	83	Emprise à 8 m
19b	Aménagement d'espaces publics	50	Emprise à 8 m	84	Emprise à 8 m
20	Aménagement d'espaces publics	51	Emprise à 8 m	85	Emprise à 8 m
21	Emprise à 6 m	52	Aménagement d'un jardin public	86	Emprise à 8 m
22a	Emprise à 22 m jusqu'au Chemin des Carmélites, Emprise à 16 m jusqu'à gratoire Prosper Viviers	53	Emprise variable de 3,80 à 7 m	87	Emprise à 10 m
22b	Emprise à 12 m jusqu'à rue St Pierre, Emprise à 10 m jusqu'à Imp. De la Batterie	54	Emprise à 8 m	88	Emprise à 8 m
23	Aménagement d'une voie déviée de 30 m d'alignement	55	Emprise à 8 m	89	Emprise à 8 m
24	Emprise à 11 m	56	Emprise à 8 m	90	Emprise à 8 m
25	Emprise à 10 m	57	Emprise à 8 m	91	Emprise à 8 m
26	Aménagement d'espaces publics	58	Emprise à 8 m	92	Emprise à 8 et 8 m
27	Bâtiment CTH	59	Emprise à 8 m	93	Emprise à 15 m
28	Emprise à 15 m	60	Emprise à 8 m avec aire de retournement	94	Opération d'équipement public
29	Emprise à 15 m	61	Emprise à 8 m		
30	Création et parking payants	62	Emprise à 10 m		
		63	Emprise à 8 m		